

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2026 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 1^{ER} JUILLET à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**.

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. SIMONET Matthieu, Mme BERNABE Prisca, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. GIRAUDO Philippe, Mme DERHOURHI Martine.

Excusés :

Mme MARCOU Sylvie pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. LAMARQUE Patrice pouvoir à M. BONVALET Yoann.
Mme PAILHORIE Anne pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. VIDAL Christophe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Absent :

M. DOUAILIN Laurent.

Monsieur Yoann BONVALET a été désigné secrétaire de séance.

2026.54 - OBJET : Désignation des membres du comité de pilotage du groupement de commandes pour la gestion de la cuisine centrale d'Agen et la production de repas destinée à la restauration collective.

VOTE : 27 Pour.

I. Exposé des motifs :

Chers Collègues,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Agglomération d'Agen est compétente pour la « Construction et gestion d'une cuisine centrale déclarée d'intérêt communautaire ».

La restauration des trois écoles de Bon-Encotre et du Multi Accueil Mini Mômes étant assurée par la cuisine centrale, la commune a adhéré, par délibération adoptée le 15 février 2023, au groupement de commandes constitué pour la gestion de la cuisine centrale d'Agen et la production de repas destinée à la restauration collective.

Il a également été approuvé et signé la convention constitutive du groupement de commandes, laquelle prévoit les modalités de fonctionnement du groupement, notamment les missions du coordonnateur (la Ville d'Agen) et les engagements de chacun des membres en vue de la passation et de l'exécution du marché.

Le groupement de commandes est administré par un comité de pilotage, présidé par le représentant de l'établissement coordonnateur.

Le comité de pilotage est composé des représentants légaux des collectivités et des établissements ou de toute autre personne régulièrement désignée à cet effet.

Rôle du comité de pilotage :

- il règle les litiges entre les adhérents.
- il valide la répartition des frais de fonctionnement.
- Il décide et met en œuvre la politique qualité du groupement.

Chaque établissement et chaque collectivité comptent pour une voix au comité de pilotage.

Le comité de pilotage est seul qualifié pour modifier la présente convention constitutive, remplacer la collectivité coordinatrice et procéder à la dissolution du groupement.

Il adopte les avenants à la convention constitutive, soumis à la signature de chaque adhérent.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siègera au comité de pilotage.

Il vous est proposé de désigner :

- Madame Véronique ALBERTI-DEFFIS, représentant titulaire.
- Madame Magali CHATOT, représentant suppléant.

II. Considérants et références juridiques :

Vu la délibération portant adhésion au groupement de commandes pour la gestion de la cuisine centrale d'Agén et la production de repas destinée à la restauration collective adoptée par le conseil municipal de Bon Encontre en date du 15 février 2023

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous demande mes Chers Collègues

• De dire que la ville de Bon-Encontre sera représentée au sein du comité de pilotage du groupement de commandes, par :

- Madame Véronique ALBERTI-DEFFIS, représentant titulaire.
- Madame Magali CHATOT, représentant suppléant.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de dire que la ville de Bon-Encontre sera représentée au sein du comité de pilotage du groupement de commandes, par :

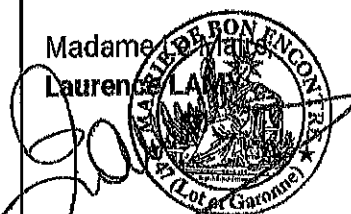
- Madame Véronique ALBERTI-DEFFIS, représentant titulaire.
- Madame Magali CHATOT, représentant suppléant.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et
de transmission en Préfecture.
Affichage le 6 juillet 2026

Pour copie conforme,

Madame
Laurence LAURENT



Le secrétaire de séance,
Yoann BONVALET